

---

## Compte administratif 2019

---

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### Informations financières

Sur l'exercice 2019, la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent sur l'exercice de 605 392,08 € réparti de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 182 427,23	9 569 268,83	10 751 696,06
Dépenses	1 094 350,00	9 051 953,98	10 146 303,98
<b>Résultat de l'exercice</b>			
<i>Excédent</i>	88 077,23	517 314,85	605 392,08
<i>Déficit</i>	-	-	-

En cumulé, les données se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement (compte 1068) : exercice 2019	Résultats de l'exercice 2019	Résultat de clôture à fin 2019
Investissement	-711 621,01		88 077,23	-623 543,78
Fonctionnement	829 919,60	358 919,06	517 314,85	988 315,39
<b>TOTAL</b>	<b>118 298,59</b>	<b>358 919,06</b>	<b>605 392,08</b>	<b>364 771,61</b>

### Les principaux constats

**Fonctionnement** : Le résultat de fonctionnement cumulé, à affecter, se monte à **988 315,39 €**.

**En dépenses** : Elles sont en hausse globalement de 1.20 % par rapport à l'an dernier

- ✓ Les charges à caractère général sont « stables » par rapport à 2018, avec une hausse de 0.3 %
- ✓ Les charges de personnel ont augmenté de 1.2%
- ✓ Les opérations d'ordre ont baissé de 4.1% principalement grâce à des amortissements plus faibles
- ✓ Les charges de gestion courante progressent de 5.8% du fait d'une créance éteinte (6 478€) et d'une subvention au CCAS en hausse par rapport à 2018 (+ 44 000 €)
- ✓ Les charges financières fluctuent chaque année en fonction de la parité dollar/franc suisse, liée à l'emprunt structuré que la collectivité a signé en 2008. Pour 2019, le taux était favorable, ce qui a permis une baisse de ce poste de 1.6 %.

- ✓ Les provisions sont en hausse de 50%, passant de 10 000€ annuels en 2018 à 15 000 € en 2019. En effet, il a été décidé de re-provisionner en 2019 une somme de 5 000€ pour couvrir le risque éventuel de non-valeurs (alors qu'en 2018 rien n'avait été provisionné).
- ✓ Les charges exceptionnelles sont passées de 488€ en 2018 à 2 481 € en 2019. Cela est dû principalement à une amende et une rétrocession funéraire.

**En recettes** : Elles subissent une hausse de 2.7 % par rapport à 2018

- ✓ Le résultat de fonctionnement reporté de N-1 a augmenté de 25.60 % par rapport à l'année précédente passant de 375 K€ à 471K€.
- ✓ Le produit des impôts et taxes a augmenté de 2.1 % lié à revalorisation des bases, sachant que la commune avait fait le choix de ne pas augmenter son taux. Pour rappel, la taxe foncière est acquittée pour  $\frac{3}{4}$  par les entreprises et pour  $\frac{1}{4}$  par les ménages.
- ✓ Depuis 2014, l'État baisse ses dotations envers les collectivités, notamment par le biais de la contribution au redressement de la dette publique. En 2019 encore, nous perdons 4.30 % de dotations par rapport à 2018.
- ✓ Le poste des « atténuations de charges » est en baisse de 51.20%. Cela correspond aux remboursements que nous percevons sur les salaires en cas d'arrêts maladie de nos agents. L'assureur étant en redressement judiciaire, la commune a perçu très peu de remboursements sur l'exercice 2019.
- ✓ Les « autres produits de gestion courant » sont en forte augmentation du fait d'une subvention de 80 000€ relative à des travaux d'économie d'énergie
- ✓ Les produits des services et du domaine sont également en hausse (22%) car il a été constaté 2 années de recettes relatives à l'utilisation des salles de sports par le collège (rien n'avait été encaissé sur 2018).
- ✓ Les produits exceptionnels sont également en hausse par rapport à 2018, notamment grâce à un remboursement de cotisations d'assurance de plus de 3000 € et des cessions de terrains pour plus de 23 000 €.

Notons enfin que les travaux en régie (= réalisés par nos agents municipaux) sont en hausse de 148 % sur l'exercice, passant de 9 230 € en 2018 à près de 23 000 € en 2019.

**Investissement** : La section d'investissement fait ressortir un **déficit cumulé de 623 543.78 € hors restes à réaliser.**

**En dépenses** :

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 403 000 €, en hausse de 4.9% par rapport à 2018. Il est rappelé que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2009, ce qui a permis de ramener le ratio dette/habitant à 1 718 €.

Les dépenses d'équipement réalisées cette année s'élèvent à 546 500 €, auxquels il convient d'ajouter un report d'investissement de 2018 (déficit) de 711 621 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 357 635 € (dont près de 75 000 € pour le changement de logiciels comptabilité-RH-état civil-élections, et 213 700 € pour les travaux de la crèche).

A noter également, sur les exercices 2019 à 2022, la commune rembourse la somme de 65 328 € par an de taxes d'aménagement qu'elle a perçu à tort sur des exercices précédents.

Enfin, un jeu d'écritures comptables fait apparaître une dépense de 79 150 € sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », neutralisée par une recette équivalente au chapitre 23.

**En recettes :**

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 182 427 € sans avoir eu de report excédentaire de 2018.

Ces recettes sont constituées :

- De 205 000 € de FCTVA (TVA récupérée sur les investissements effectués par la commune),
- De 139 000 € de taxes d'aménagement,
- De 154 000 € de subventions,
- D'opérations d'ordre (amortissements et cessions d'immos) pour un total de 246 000 €
- Et d'un autofinancement (affectation du résultat de fonctionnement de N-1) pour 358 920 €, la commune ayant fait le choix de ne pas avoir recours à l'emprunt.
- D'une recette de 79 150 € en compensation d'une dépense de même montant (jeu d'écritures comptables).

Les restes à réaliser se montent à 422 962 € dont 305 000€ de cessions et 117 900 € de subventions à percevoir.